Nations Unies S/PV.8125



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8125e séance

Vendredi 8 décembre 2017, à 9 h 30
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Lie Cheng
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Vaverka
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

17-42420 (F)







La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/993, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2389 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte est fière que la résolution 2389 (2017) ait été adoptée à l'unanimité aujourd'hui, car cela reflète l'importance particulière que le Conseil attache à la situation dans la région des Grands Lacs et à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. C'est en effet grâce à cet accord que les 11 États de la région des Grands Lacs qui en sont signataires pilotent les efforts qui sont menés pour faire face aux nombreux défis et menaces auxquels est confrontée la région, avec le soutien des partenaires internationaux, régionaux et, plus particulièrement, des quatre institutions garantes que sont l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Bien que près de cinq années se soient écoulées depuis sa signature, l'Accord-cadre demeure un instrument essentiel pour instaurer durablement la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région. D'où l'importance que toutes les parties redoublent d'efforts pour s'acquitter de leurs obligations nationales, régionales et internationales, comme le leur a demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son communiqué du 7 novembre, et le Mécanisme régional de suivi dans le communiqué publié le 19 octobre, à l'issue de sa réunion au sommet tenue à Brazzaville.

C'est sur cette base que l'Égypte, de concert avec les deux autres membres africains du Conseil – l'Éthiopie et le Sénégal – a mené un processus de consultations élargies avec les principales parties à l'Accord et avec les institutions garantes pour veiller à ce que cette initiative continue d'être dirigée et prise en main par les États et les parties régionales concernés au premier chef. Ce processus a été exhaustif, ouvert et transparent. Nous nous sommes efforcés de trouver des solutions permettant de répondre aux préoccupations des membres du Conseil tout en préservant un esprit de travail constructif. Ces efforts ont abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2389 (2017) aujourd'hui.

La résolution met en lumière les défis auxquels la région est confrontée, notamment ceux liés aux activités des groupes armés, qui représentent une grave menace pour les civils, ainsi que leur rôle dans l'exploitation illégale des ressources naturelles, ce qui empêche les populations de la région de tirer parti de ces ressources et fait obstacle au développement. La résolution souligne la nécessité pour les pays de la région d'intensifier leur coopération en vue de neutraliser les groupes armés dans le cadre de leurs obligations au titre de l'Accord-cadre. La résolution se félicite des engagements pris par les pays de la région pendant la réunion de Brazzaville, notamment le rapatriement des ex-combattants dans les meilleurs délais.

La résolution appelle également l'attention sur la crise humanitaire, notamment l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, ce qui représente un fardeau pour les pays d'accueil. Elle appelle les donateurs à redoubler d'efforts pour remédier à l'insuffisance des financements en faveur de la région. Elle se félicite également de toutes les initiatives régionales qui soutiennent les processus politiques et le dialogue dans la région de façon globale et inclusive. Elle demande aux pays de la région d'exécuter leurs obligations au titre du droit international et de poursuivre leurs efforts pour mettre fin à l'impunité et renforcer le statut des femmes,

en vue de garantir leur participation à la vie politique et aux efforts de consolidation de la paix.

Il faut trouver des solutions durables aux problèmes qui se posent dans la région. Nous devons donc adopter une perspective régionale qui s'attaque aux causes profondes de l'instabilité et jette les bases d'une paix et d'une sécurité durables et pérennes. La résolution adoptée aujourd'hui met l'accent sur cet aspect et souligne la contribution que peut apporter la Commission de consolidation de la paix, en coopération avec les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Par ailleurs, la résolution rappelle les dispositions du Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs 2016-2017, qui définissent l'action de développement des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de promouvoir le développement et la coopération économiques dans les pays de la région. La résolution exhorte en outre la communauté des donateurs à redoubler d'efforts pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre stratégique.

Enfin, la résolution souligne que l'ONU et les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix doivent intensifier leur coopération avec les pays signataires. Pour marquer le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre dans quelques semaines, la résolution invite le Secrétaire général à organiser un dialogue de haut niveau afin d'évaluer les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, dans le but d'adopter une vision commune fondée sur une coopération et un partenariat véritables avec les pays de la région. L'Égypte attend avec intérêt les résultats de ce dialogue et les recommandations du Secrétaire général.

La séance est levée à 9 h 45.